

Lausanne, le 19 mars 2026

Communiqué de presse

Viticulture vaudoise

Une étape importante initiée par le PLR Vaud

Le PLR Vaud se félicite de l'annonce faite aujourd'hui par le Conseil d'Etat d'introduire immédiatement un moratoire sur les plantations de nouvelles vignes. Cette mesure, demandée par la branche, émane d'une motion de notre député Maurice Neyroud adoptée le 26 août dernier par le Grand conseil. Cette décision ne sauvera évidemment pas la viticulture vaudoise à elle toute seule et aurait dû intervenir bien plus vite mais c'est une étape importante. Par l'intermédiaire de ses élus communaux, cantonaux et fédéraux, le PLR Vaud soutient et continuera à soutenir la viticulture indigène.

De manière générale, la consommation de vin diminue au niveau mondial malgré l'augmentation de la population. La Suisse connaît une trajectoire similaire mais celle-ci est encore renforcée par un marché intérieur attractif pour les crus étrangers, un franc fort ainsi qu'une protection à la frontière trop faible. De ce fait, la part des vins suisses diminue encore plus rapidement que la baisse générale de la consommation de vins dans notre pays. Ceci amène une situation de cuves pleines et une production trop importante, au minimum de manière conjoncturelle.

Pour y remédier, différentes mesures ont été prises ces dernières années au niveau fédéral, notamment une augmentation des moyens en faveur de la promotion des vins ainsi qu'un budget extraordinaire soutenant l'arrachage de vignes. Le Canton est venu d'ailleurs avec des mesures complémentaires en parallèle. Soutenir d'une main l'arrachage de parcelles viticoles peu rentables et accorder de l'autre main des autorisations de plantation de nouvelles parcelles de vigne n'était cependant pas cohérent et surtout en inadéquation avec l'urgence de la situation. De ce fait et en raison l'opposition du DADN à l'introduction d'un moratoire contre la mise au cadastre de nouvelles vignes, notre député et vigneron Maurice Neyroud avait déposé une demande urgente en ce sens. Sa motion (25_MOT_38) avait été adoptée par le Grand Conseil le 26 août dernier et il est à saluer que le Conseil d'Etat ait enfin annoncé l'introduction de ce moratoire.

Cette mesure est salutaire mais il faut noter qu'elle soigne les symptômes et non les causes de la crise viticole actuelle. Pour une amélioration durable de la situation, deux axes principaux doivent être travaillés : renforcer la position des producteurs indigènes face à la concurrence étrangère mais aussi des autres boissons ainsi qu'améliorer l'image des vins vaudois et suisses auprès des consommateurs. En ce qui concerne le premier axe, le PLR Vaud salue la mise en consultation par la Confédération le 11 mars dernier de la répartition du contingent indigène de vin selon la prestation en faveur de la production suisse. Pour rappel, ce principe avait été entre autres demandé par la résolution 25_RES_12 de notre députée Florence Gross adoptée le 9 septembre 2025 par le Grand conseil. Enfin, en ce qui concerne le positionnement des produits indigènes auprès des consommateurs, plusieurs de nos élus se sont montrés actifs au Parlement vaudois et aux chambres fédérales ces derniers temps à ce sujet. A titre d'exemple, nous pouvons citer le postulat 25.4425 de notre conseiller aux Etats Pascal Broulis soutenu ce mardi par la chambre des cantons et demandant de favoriser les produits indigènes dans les manifestations bénéficiant de soutiens publics.

Le PLR Vaud se réjouit donc de ces différentes mesures en faveur des vins suisses et vaudois, continuera à se montrer attentif à la situation de nos producteurs et se permet de rappeler que le meilleur moyen de conserver nos paysages emblématiques et de soutenir nos vigneron est de consommer des crus locaux.

Contacts :

Loïc Bardet, Vice-président du PLR Vaud, député, 079 718 01 88

Maurice Neyroud, député PLR Vaud, 079 637 75 81

Florence Gross, députée PLR Vaud, 079 709 85 68